

## Les alliés du Joker

### Le comité de rédaction

---

Numéro 44-45, automne 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/23127ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

Le comité de rédaction (1989). Les alliés du Joker. *24 images*, (44-45), 3-3.

# ÉDITORIAL

## LES ALLIÉS DU JOKER



Vos enfants ont-ils peur du Joker?

**L**e 11 juillet dernier, l'Association des médecins psychiatres du Québec, par la voix de son président Yves Lamontagne, émettait la mise en garde suivante : «Malgré ses qualités cinématographiques indéniables, le film *Batman* est beaucoup trop intense et affiche une violence nettement apeurante pour des enfants de moins de 10 ans.»

Pourquoi l'association s'en prenait-elle à ce film en particulier et sur quelles bases scientifiques se permettait-elle d'y aller d'un tel jugement? Aucune des interventions publiques de M. Lamontagne ne nous apportait de réponse claire à ces questions. Tout au plus apprenait-on par les journaux que le fils de 4 ans de l'éminent spécialiste avait eu peur de la bande-annonce et qu'il avait fermé la télévision.

L'affaire aurait pu s'arrêter là, mais voilà que renchérisant sur ces propos, le président de la Régie du cinéma, M. Claude Benjamin, se disait d'accord avec cette mise en garde et annonçait son intention de modifier le principe de classification des films pour que le visa «14 ans» redevienne impératif. Cela, il va sans dire, constituant un retour en arrière puisque les modifications de 1985 ont fait en sorte que le visa «14 ans» ne soit désormais donné qu'à titre indicatif.

Voilà donc que la clairvoyance et l'intelligence du système mis en place par le regretté André Guérin — qui a présidé la Régie du cinéma de sa création à 1988 — est remise en cause par M. Benjamin. Or, les arguments de celui-ci, qui profite de «l'affaire *Batman*» pour annoncer un projet caressé depuis longtemps, ne reposent visiblement pas sur une véritable analyse de la situation, de tels arguments étant basés uniquement sur la banalisation de la violence au cinéma.

Prenons l'exemple de *Batman* pour décrire brièvement cette situation. Précisons d'abord que ce film avait reçu le visa «14 ans» et que l'Association des psychiatres le considère dangereux pour les moins de 10 ans. À partir de là, le problème ne relève plus de la Régie du cinéma mais plutôt de la responsabilité parentale. On ne voit pas, en effet, de raison d'interdire le film aux adolescents de 12 ou 13 ans sur la foi de la mise en garde des psychiatres telle qu'elle a été formulée. D'autre part, on conçoit mal qu'un enfant de moins de 10 ans se rende au cinéma et dispose, toujours par lui-même, des quelques 7\$ nécessaires à son admission. C'est donc aux parents qu'incombe la responsabilité de décider si leurs enfants peuvent ou ne peuvent pas voir un film qui leur est déconseillé par l'État. À partir du moment où l'État a émis le visa «14 ans» à titre indicatif, nous considérons qu'il a fait son devoir. Le reste est affaire d'éducation à l'intérieur de la sphère familiale.

En déclarant son intention de revoir la classification des films, le président de la Régie exprimait son désir de régler de la même façon la location des cassettes vidéos. Là encore, nous sommes sceptiques. Quelle que soit la réglementation adoptée par la Régie, une chose est sûre : on n'ira jamais dans votre salon vérifier si des enfants de moins de 14 ans regardent *Batman* sur votre moniteur vidéo. L'application d'une interdiction aux moins de 14 ans, dans ce contexte, devient impossible. On peut empêcher les jeunes de louer les films, mais pas de les regarder. Dans les faits, on en revient donc à un système à la discrétion des parents.

Ce qui nous permet d'y aller de cette affirmation : interdire de nouveau l'accès aux salles de cinéma, pour certains films jugés trop «intenses», aux moins de 14 ans, ne réglerait aucunement le problème soulevé par l'Association des médecins psychiatres (si problème il y a; et à en croire Aristote, qui disait que la peur fictive aide à apprivoiser la peur réelle, on peut en douter), tout en favorisant le marché de la vidéo par rapport à celui du cinéma. Et que conclure de cela? Qu'il faudrait peut-être ouvrir les yeux, avant d'amorcer un retour à l'obscurantisme. ●

*Le comité de rédaction*